



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

CAPa Jardinier Paysagiste **Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole**

Formation d'ouvrier qualifié

MÉTIERS

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole de Travaux Paysagers sanctionne la formation d'un professionnel.

- **Ouvrier qualifié en Travaux Paysagers** : employé dans le secteur d'activité des jardins et espaces verts comme ouvrier-jardinier. Les activités concernent la réalisation, l'entretien d'un jardin, d'un espace vert nécessitant une connaissance précise des végétaux et de leur physiologie. Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique, réalisées avec un souci constant du respect des règles d'hygiène, de sécurité.
- **Activités de l'ouvrier qualifié en Jardins Paysagers** : Met en œuvre les différentes techniques/opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin. Assure la maintenance d'un espace vert ou d'un jardin. Assure l'entretien courant du matériel en respectant les règles de sécurité et diagnostique les pannes usuelles simples. Rend compte de ses activités, participe aux activités de la vie professionnelle et sociale.

Les emplois se répartissent entre un secteur privé (entreprises paysagistes) et un secteur public (services espaces verts des villes, collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux). Le secteur privé est composé principalement de petites et de moyennes entreprises. L'importance des services espaces verts dépend de la dimension des collectivités.

Marie DURAND
Voie Initiale Scolaire

CFA-AH du GARD
Voie Initiale
Apprentissage

CFPPA du GARD
Voie Professionnelle
Continue

Domaine de Donadille
Exploitation agricole
à vocation pédagogique

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

Formation Professionnelle Continue : Tout public, femmes et hommes, adultes (salarié, demandeur d'emploi, autre). Accès à la formation après étude des demandes individuelles. Formation rémunérée suivant statut : Congé Individuel de Formation, Contrat de professionnalisation, Programme Régional Qualifiant, Autofinancement, Financement Pôle Emploi, Congé de Formation Professionnelle).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une aptitude professionnelle par l'obtention d'un diplôme homologué de niveau V
- Acquérir une approche du monde du travail par le stage pratique en entreprise
- Entrer dans la vie active en qualité d'ouvrier qualifié du paysage
- Poursuivre des études en Brevet Professionnel (niveau IV)

POURSUITE D'ÉTUDES

La formation en CAPa permet l'entrée directe dans la vie active. Le paysage demeure un secteur économique majeur dans notre région. L'évolution constante dans l'organisation des entreprises et les exigences (environnement, conditions sanitaires, qualité et traçabilité) implique la nécessité pour les chefs d'entreprises de recruter des salariés qualifiés, en particulier des titulaires du CAPa «Jardinier Paysagiste».

Par ailleurs, l'installation en tant que chef d'entreprise est un débouché certain pour des personnes formées et motivées. Le CFPPA propose le Brevet Professionnel Aménagements Paysagers.



Diplôme délivré en fonction des résultats obtenus aux contrôles des unités capitalisables. Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme du CAPa est délivré dès lors que l'ensemble des UC qui le constituent sont obtenues. Les intitulés et contenus des UCARES sont susceptibles d'évoluer en fonction des opportunités professionnelles, de même les durées prévisionnelles des UC sont susceptibles d'ajustements. Validité des UC acquises : 5 ans

PROGRAMME DE LA FORMATION

CAPACITES GENERALES

⊙ UCG1 Agir dans des situations de la vie courante et à l'aide de repères sociaux.....	119 h
⊙ UCG2 Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.....	49 h
⊙ UCG3 Intégrer avec son environnement social.....	133 h

CAPACITES PROFESSIONNELLE

⊙ UCP1 Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.....	140 h
⊙ UCP2 Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.....	175 h
⊙ UCP3 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.....	119 h

UCARE (unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'emploi)

⊙ Entretien des berges de rivières.....	70 h
⊙ Mise en place et entretien d'un système d'arrosage intégré.....	

STAGES EN ENTREPRISES	245 h
------------------------------------	-------

DURÉE DE LA FORMATION 1050 h

- ⊙ Session sur Rodilhan
- ⊙ Session sur Le Vigan

